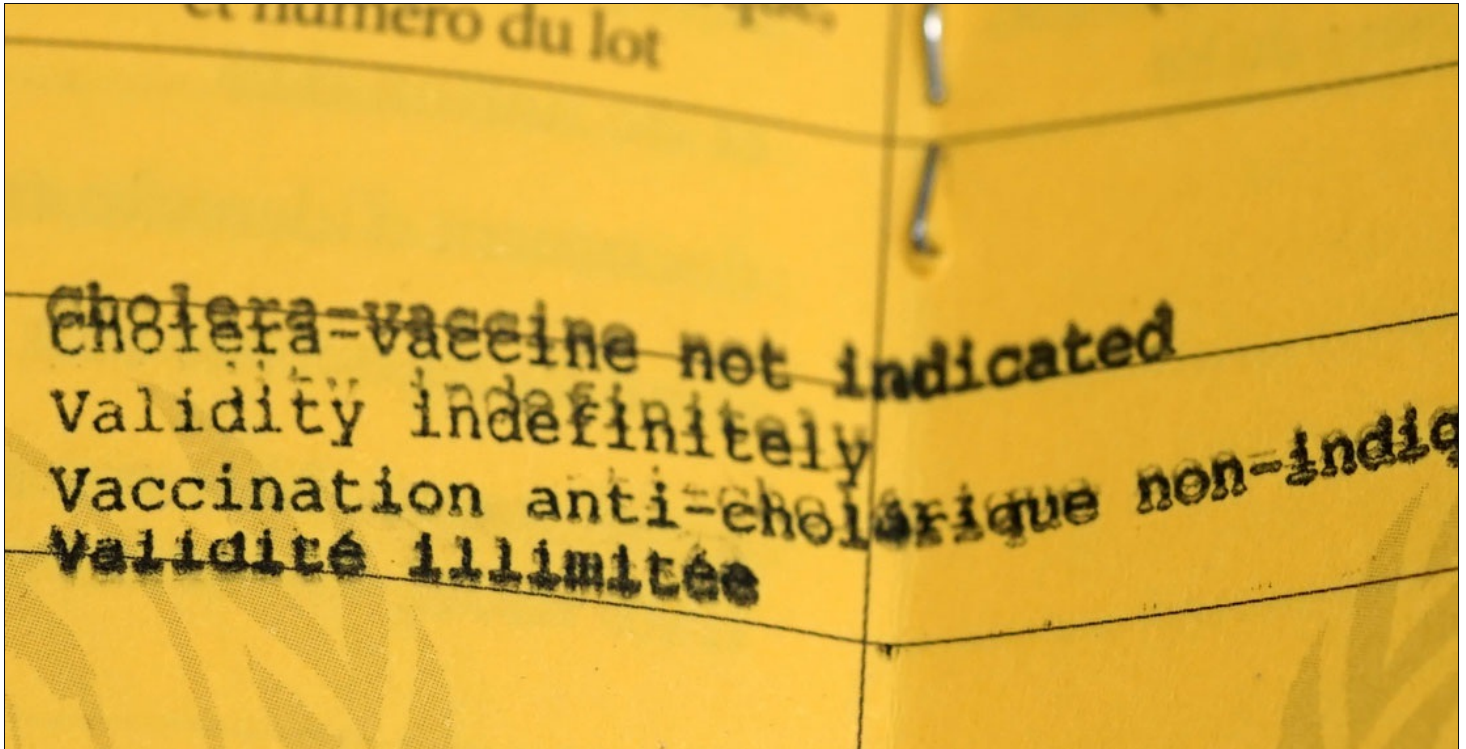


Le cachet concernant la non-indication de vaccin anti-choléra est retiré

Le 25 janvier 2018, les cliniques de voyage belges ont décidé d'arrêter l'utilisation de ce cachet spécifiant que la vaccination contre le choléra est pas recommandée.

30-01-18



Dit is de omschrijving

Depuis les années 90, les belges voyageant dans certains pays africains recevaient sur leur carnet de vaccination un cachet sur lequel était écrit : «cela vaccination contre le choléra est pas nécessaire».

Ce cachet a été implémenté à une époque où certains pays exigeaient une preuve officielle de vaccination contre le choléra. Actuellement, l'OMS ne recommande pas l'usage de ce cachet étant donné que la plupart des voyageurs ne sont pas exposés à un risque de choléra. En effet, le choléra est une maladie acquise suite à la consommation d'eau contaminée.

Comme la plupart des voyageurs ont accès à l'eau potable, le vaccin contre le choléra ne leur est pas proposé. Le 25 janvier 2018, les cliniques de voyage belges ont décidé d'arrêter l'utilisation de ce cachet spécifiant que la vaccination contre le choléra n'est pas recommandée. La plupart des pays limitrophes n'utilisent pas ce cachet et, qui plus est, les voyageurs ne rencontrent plus d'obstacle aux frontières à ce sujet.

Les carnets de vaccinations où se trouve ce cachet ne doivent pas être remplacés mais les nouveaux carnets de vaccination ne comprendront plus ce cachet.